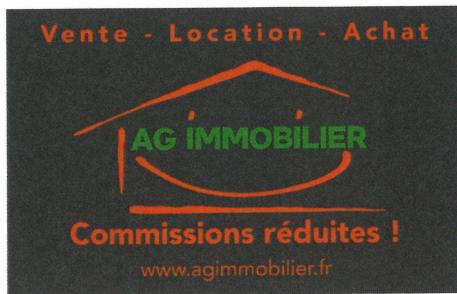


AG IMMOBILIER – COMMISSIONS REDUITES
28 D AVENUE LE BRIX – 35740 PACE (SIEGE SOCIAL)
TÉL : 02.99.85.61.30
MAIL : agimmobilier@neuf.fr



Commissions réduites, très réduites jusqu'à 3,5%TTC !

HONORAIRES TRANSACTION* (Décembre 2023)

Montant du bien net vendeur	% ou Forfait (TTC) sur prix net vendeur Appartement	% ou Forfait (TTC) sur prix net vendeur Maison/Terrain/Garage
1 à 49 999 €	4 500 €	4 500 €
50 000 à 149 999 €	5 500 €	5 500 €
150 000 à 249 999 €	3,80%	4,30%
250 000 à 349 999 €	3,80%	3,80%
Plus de 350 000 €	3,50%	3,50%

*Honoraires transaction à la charge exclusive de l'acquéreur,
(Les honoraires sont susceptibles d'être revus uniquement à la baisse sur décision unilatérale de l'agence)
Le montant des honoraires est précisé dans chaque annonce conformément aux textes en vigueur.

HONORAIRES LOCATION (Décembre 2023)

HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE(SANS GESTION) APPARTEMENT:

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret

Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m ² de surface habitable)	6,5 €*m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée	3 €*m ²

A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE/BAILLEUR:

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret

Honoraires d'entremise et de négociation :

Logement dont la surface habitable est inférieure à 30m ²	100 € forfait
Logement dont la surface habitable est supérieure à 30m ² inférieure à 100m ²	50 € forfait
Logement dont la surface habitable est supérieure à 100m ²	25 € forfait
Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m ² de surface habitable)	6,5 €*m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée	3 €*m ²

HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE (SANS GESTION) MAISON :

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret

Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m ² de surface habitable)	5 €*m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée	2 €*m ²

A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE/BAILLEUR :

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m² de surface habitable par décret

Honoraires d'entremise et de négociation :

Logement dont la surface habitable est inférieure à 50m ²	50 € forfait
Logement dont la surface habitable est supérieure à 50 m ²	25 € forfait
Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m ² de surface habitable)	5 €*m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m ² de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée	2 €*m ²

(Les honoraires sont susceptibles d'être revus uniquement à la baisse sur décision unilatérale de l'agence)

Le montant des honoraires est précisé dans chaque annonce conformément aux textes en vigueur.